



**Mon Compte tuteur :
comment gérer le dossier
de mon(ma) protégé(e) ?**

À la suite d’une situation d’urgence ou dans le cadre d’un handicap, un membre de la famille ou un tiers peut demander une mesure de protection pour une personne majeure.

Le juge des contentieux de la protection (ex. : juge des tutelles) décide si une telle mesure est nécessaire. Celle-ci permet de désigner une personne qui aura pour mission d’accompagner, assister ou représenter le majeur en perte d’autonomie dans ses démarches importantes. Cette personne peut être un proche ou, si cela n’est pas possible, un(e) professionnel(le) agréée.

Je gère le compte de mon(ma) protégé(e)

Mon Compte tuteur permet de gérer et d’effectuer les démarches pour mon(ma) protégé(e) en mon nom directement sur caf.fr. Plus besoin de se déplacer à la Caf, ni d’envoyer des courriers. Cela permet également une prise en compte plus rapide.

En fonction de la nature de la tutelle :

	Tutelle, curatelle renforcée ou jugement d’habilitation familiale	Mesure judiciaire d’aide à la gestion du budget familial, mesure d’accompagnement social personnalisé ou judiciaire
Je peux	• consulter les éléments présents dans le dossier • réaliser certaines démarches	• consulter les éléments présents dans le dossier
Je ne peux pas	• modifier les coordonnées de contact et bancaires de mon(ma) protégé(e)	• consulter ou modifier les coordonnées de contact et bancaires de mon(ma) protégé(e)

- 1 Mon tableau de bord
- 2 Retrouver mon(ma) protégé(e)
- 3 Mes protégé(e)s
- 4 Nature de la mesure
- 5 Notification de fin de jugement
- 6 Informations bancaires
- 7 Accès au dossier de mon(ma) protégé(e)s
- 8 Mes informations de contact
- 9 Ajouter un(e) protégé(e)
- 10 Mon compte Caf

The screenshot shows the 'caf.fr' website interface. At the top, there's a navigation bar with 'caf.fr', 'Allocataires', 'Version contrastée', and user account options. Below this is a menu with 'Accueil', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vie de Famille'. The main content area is titled 'ROMAIN R' and contains sections for 'A SAVOIR', 'MES PROTÉGÉS', and 'MES INFORMATIONS'. The 'A SAVOIR' section includes a link to 'Retrouver un protégé'. The 'MES PROTÉGÉS' section lists several individuals with their status and access dates, each with an 'Accéder au dossier' button. The 'MES INFORMATIONS' section shows contact details and a 'Modifier' button. A 'Ajouter un protégé' button is also visible. Numbered callouts 1 through 10 are placed over various elements of the interface to match the list on the left.

J'adopte les bons réflexes en fonction de chaque situation

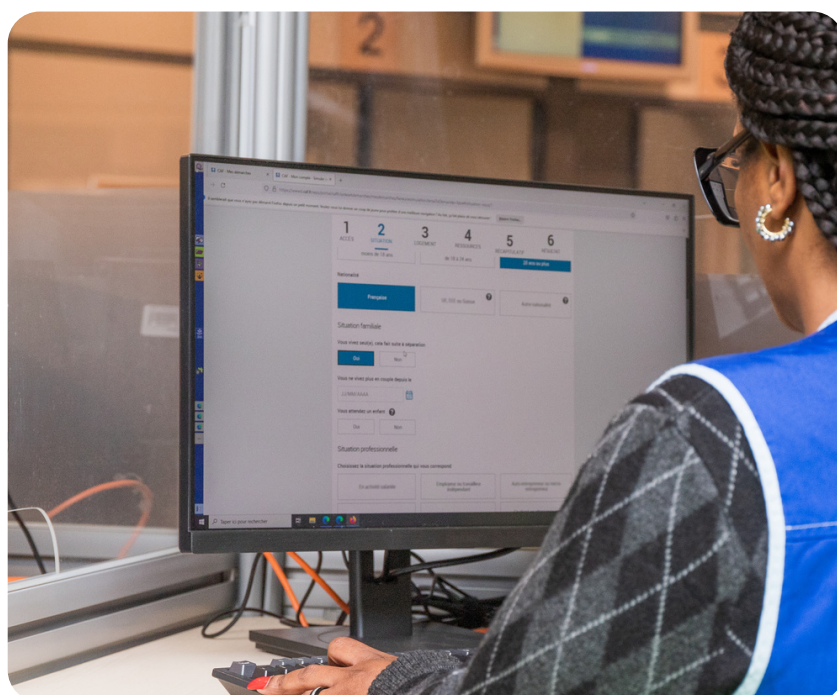
Pour la bonne tenue du dossier de mon(ma) protégé(e) et pour éviter toute rupture de droits ou des indus, il est important que j'informe la Caf de tout changement de situation car cela peut avoir une incidence sur le calcul de ses droits :

- si mes coordonnées (adresse, mail, téléphone) ou celles de mon(ma) protégé(e) changent ;
- si la situation familiale ou professionnelle (incluant l'attribution de pension ou la perception d'autres revenus) de mon(ma) protégé(e) évolue ;
- si mon(ma) protégé(e) est hospitalisé(e), placé(e) ou incarcéré(e) ;
- si mon(ma) protégé(e) est bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (Aah) calculée de façon trimestrielle, la plupart des revenus sont à déclarer en montant net imposable, avant retenue ou saisie. En cas de doute sur un revenu, je me reporte à la notice ou prends contact avec la Caf ;
- si mon(ma) protégé(e) est étranger(ère), je transmets les titres de séjour dès que je les ai, ainsi que les récépissés et les attestations de prolongation.

**Il est très important que je sois le plus précis possible.
Afin de pouvoir verser à mon(ma) protégé(e) le juste droit,
la Caf a besoin de connaître les dates et les montants exacts.**



Les coordonnées enregistrées sur le dossier allocataire de mon(ma) protégé doivent être obligatoirement les siennes et non les miennes, sinon je ne pourrais pas accéder à mon espace tuteur.



Je rencontre des difficultés à gérer le dossier de mon(ma) protégé(e)

1 Je n'arrive pas à créer/me connecter à mon espace tuteur

Plusieurs problèmes peuvent bloquer mon accès à mon espace tuteur. Il convient de vérifier certains éléments :

1. les coordonnées de contact (téléphone et mail) inscrites dans le dossier allocataire de mon(ma) protégé(e) sont bien les siennes et non les miennes. Si ce n'est pas le cas, je les modifie sur caf.fr ou je prends rendez-vous avec ma Caf ;
2. si nous sommes plusieurs sur le jugement de tutelle, je prends rendez-vous avec ma Caf pour vérifier que c'est bien moi qui suis inscrit(e) comme tuteur(trice) dans le dossier de mon(ma) protégé(e) afin de pouvoir réaliser les démarches ;
3. je vérifie que j'ai bien communiqué mon numéro de sécurité sociale à la Caf ;
4. lorsque j'essaie de me connecter, j'écris mes prénom et nom exactement de la même manière qu'indiqué dans le jugement de tutelle. Exemple : si mon prénom est Anne-Marie avec un tiret entre les deux prénoms, je n'oublie pas d'écrire le tiret.

2 J'arrive à me connecter à mon espace tuteur mais je n'arrive pas à retrouver mon(ma) protégé(e)

Si j'arrive à me connecter à mon espace mais que je ne retrouve pas mon(ma) protégé(e), c'est sûrement que ma Caf n'a pas connaissance de mon numéro de sécurité sociale. Dans ce cas, je prends rendez-vous avec ma Caf pour lui communiquer au plus vite. En effet, sans cette information, je ne peux pas retrouver mon(ma) protégé(e) sur caf.fr.



Caf des Yvelines



Caf des Yvelines



Caf des Yvelines